

Situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne Rapport 2011

Sommaire

	Page
SOMMAIRE.....	3
INTRODUCTION	4
METHODOLOGIE	5
LES ENGAGEMENTS NATIONAUX.....	6
1. POLITIQUES DEVELOPPEES SUR LE TERRITOIRE	9
1.1 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	10
POLITIQUE MENÉE	10
INDICATEURS	10
PERSPECTIVES	11
1.2 UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	12
POLITIQUE MENÉE	12
INDICATEURS	12
PERSPECTIVES	13
1.3 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	14
POLITIQUE MENÉE	14
INDICATEURS	14
PERSPECTIVES	15
1.4 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	16
POLITIQUE MENÉE	16
INDICATEURS	16
PERSPECTIVES	17
1.5 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	18
POLITIQUE MENÉE	18
INDICATEURS	18
PERSPECTIVES	19
2. EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE.....	20
2.1. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	22
2.2. DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	23
2.3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	24
2.4. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	25
2.5. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	26
3. OBSERVATOIRE ET GOUVERNANCE	27
CONCLUSION	28

Introduction

Le Département est engagé dans une démarche de développement durable avec l'adoption en mars 2009 d'un agenda 21 territorial et de 60 actions. Pourquoi soumettre aujourd'hui à l'assemblée un rapport sur la situation en matière de développement durable ?

Pour répondre à une obligation issue du « Grenelle de l'environnement »

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » prescrit aux collectivités la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 soumet les collectivités locales de plus de 50.000 habitants à la présentation de ce rapport préalablement au débat budgétaire.

Les textes demandent que l'analyse soit conduite au regard des cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par la loi dite « Grenelle II ».

- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- épanouissement de tous les êtres humains,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- lutte contre le changement climatique,

Le rapport doit comporter **deux orientations** :

- le bilan des actions conduites en matière de gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (collectivité exemplaire)
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire (politiques mises en œuvre sur le territoire)

Enfin, les bilans comporteront **une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation** des actions, politiques publiques et programmes.

C'est donc un exercice contraint : les textes imposent un cadre assez strict pour ce nouvel exercice : les cinq finalités sont celles définies par la

stratégie nationale pour le développement durable, et non celles définies par la collectivité, dans notre agenda 21 par exemple.

Cet exercice exige donc d'analyser les politiques engagées sous un autre angle. En revanche, la méthodologie est laissée à l'appréciation des collectivités.

La date de parution des textes n'a laissé que peu de temps à la collectivité pour préparer ce rapport. Compte tenu des délais, le Département a rédigé le rapport à partir des documents et des outils existants : agenda 21 mais aussi objectifs stratégiques de la collectivité et Projet Départemental de l'Administration (PAD).

L'exercice est limité aux services départementaux, à l'exclusion de tout autre acteur, même proche de la collectivité. Aussi, ne seront pas abordées dans cette première présentation les actions engagées par l'agence technique, par l'agence culturelle, par le CAUE, ...

Un rapport sur la situation fin 2010 : les indicateurs présentés dans le rapport sont, sauf indication contraire, des chiffres 2010. En effet, compte tenu du calendrier, les données 2011 ne sont pas disponibles.

Pour présenter aux Périgourdins l'action entreprise sur le territoire

L'obligation de présenter à l'assemblée le rapport sur la situation en matière de développement durable est l'occasion de rendre compte des avancées de la Dordogne en la matière. Ce rapport participe à la sensibilisation de l'ensemble de la population et donc à l'appropriation par chacun des finalités du développement durable.

Cet exercice constitue une opportunité de SUIVRE et d'EVALUER les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire et les actions conduites en interne.

En revanche, la méthode de construction du rapport n'a fait intervenir que des personnes ressources des services départementaux. Une méthode associant d'autres acteurs eût été préférable pour un rapport en matière de développement durable mais les échéances imposées par les textes n'ont nullement permis une construction sereine de ce premier rapport. C'est d'ores et déjà une piste d'amélioration pour les prochaines éditions.

Méthodologie

Pour 2011, le rapport a été construit à partir de **l'analyse des outils existants**, notamment du document fondateur de l'activité des services, « les objectifs stratégiques 2011 de la collectivité », de l'agenda 21 et du Plan de l'Administration Départementale (PAD).

L'analyse de ces outils a été complétée par **la rencontre de différents services** organisée entre septembre et octobre 2011 :

- Direction départementale de la solidarité et de la prévention,
- Direction de l'Éducation et de la Culture,
- Direction des routes et du patrimoine paysager,
- Service du logement,
- Service du tourisme et du développement touristique,
- Direction de l'agriculture et de l'environnement,
- Mission urbanisme,
- Service des transports,
- Direction des ressources humaines,
- Direction de l'économie,
- Direction des Sports,
- Service contentieux, contrôle de gestion et démarche qualité

Les entretiens ont été préparés avec un questionnaire bâti sur le référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable.

Ainsi, le rapport a été rédigé en interne par les services du Département, sans appui de bureau d'étude spécialisé. Cette décision de mener la mission en régie n'est sans doute pas étrangère à la forte adhésion des services.

Pour cette première édition, les services n'ont pas à disposition des indicateurs agrégés permettant d'évaluer chaque finalité de manière globale. Aussi des indicateurs spécifiques qualitatifs ou quantitatifs ont été choisis avec les services, selon leur pertinence et leur disponibilité. Les indicateurs de référence seront conservés afin de permettre un suivi longitudinal, dans le temps. A l'avenir, une réflexion devra être conduite pour déterminer les indicateurs agrégés qui viendront compléter l'outil de suivi permanent des 5 finalités du développement durable.

Les engagements nationaux

Dans son référentiel national d'évaluation des projets territoriaux de développement durable, les services du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement ont regroupé les différents engagements nationaux relatifs à chaque finalité.

Les origines des engagements sont variées : lois, plans, décrets et circulaires. Les objectifs ne concernent pas forcément les activités développées par le Conseil général ou sur le territoire de la Dordogne. Ils sont rappelés ici pour présenter le contexte national de l'action publique en matière de développement durable.

Il va de soi que les engagements nationaux énoncés ci après, exprimés par le législateur en 2009, mériteraient d'être sérieusement réévalués et réadaptés au vu de l'évolution réelle du pays depuis lors, notamment en matière de cohésion sociale

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- Compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés¹.
- D'ici 2012, réduire d'un tiers la pauvreté en France².
- D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie³.
- Porter l'aide publique au développement à 0,7 % du revenu national brut d'ici 2015⁴ contre 0,39% en 2008.
- Garantir l'accessibilité des transports et des établissements recevant du public à l'horizon 2015⁵
- Atteindre 45 000 contrats d'autonomie pour l'emploi des jeunes dans les quartiers en difficulté⁶
- Atteindre 40 % des horaires de travail en journée pour les prestations de nettoyage achetées par l'Etat et ses établissements publics⁷

(1) Loi handicap n° 2005-102 du 11/02/05.

(2) Grenelle de l'Insertion : plan national d'actions pour l'inclusion - PNAI 2008.

(3) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 5.

(4) Les États membres dont l'APD n'a pas encore atteint 0,51 % de leur RNB s'engagent à atteindre ce niveau d'ici 2010 ; ceux qui l'ont dépassé s'engagent à poursuivre leurs efforts (objectif de la stratégie européenne de développement durable).

(5) Loi sur le handicap n° 2005-102 du 11/02/05

(6) Plan espoir banlieue

(7) Circulaire Etat exemplaire de 2008

Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

- D'ici 2012, doubler les volumes de vente de produits disposant d'un écolabel (NF environnement ou écolabel européen).
- Réduire d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant⁸.
- Recycler, d'ici 2012, 35% des déchets ménagers et assimilés et 45% en 2015⁹.
- Recycler, d'ici 2012, 75% des emballages ménagers¹⁰ contre 60 % en 2006.
- Recycler, d'ici 2012, 75% des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture¹¹, contre 68% en 2004.
- Cultiver en agriculture biologique 6% de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20% en 2020¹².
- Atteindre, en 2012, 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique¹³.
- Porter à 50% la part des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification
- environnementale en 2012¹⁴ et à 30 % la part d'exploitations à faible dépendance énergétique d'ici 2013¹⁵.
- Réduire, d'ici 2018, de 50% l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution¹⁶.
- Pour l'Etat, porter à 50% la part du montant des marchés de mobilier de l'Etat portant sur des produits écolabellisés français ou éco-conçu

(8) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 46.

(9) Idem.

(10) Idem.

(11) Engagement du Grenelle Environnement, tables rondes déchets, 20/12/07.

(12) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.

(13) Engagement Grenelle Environnement n° 120.

(14) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 31.

(15) Idem.

(16) Idem.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

- Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique¹⁷
- D'ici 2012, assurer la protection des cinq cents captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires¹⁸
- D'ici 2012, établissement d'un réseau cohérent d'aires marines protégées¹⁹ pour 10 % des eaux territoriales sous juridiction française puis 20 % d'ici 2020, conformément aux objectifs internationaux de la convention sur la diversité biologique²⁰
- D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66 % des masses d'eaux²¹
- D'ici 2015, réaliser sur les territoires et régions littorales des SCOT intégrant un volet littoral²²
- Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain²³
- Acquérir et préserver 20 000 hectares de zones humides²⁴
- D'ici 2020–2030, préserver un tiers de nos rivages (« tiers sauvage »)²⁵
- Optimiser la gestion quantitative des ressources en eau²⁶ : cours d'eau, lacs, nappes phréatiques, mer
- Dès 2010, viser 15 microgrammes au m³ (15 EG/m³) de particules fines dans l'air et les atteindre obligatoirement en 2015²⁷
- D'ici 2013, réduire de 30 % les émissions de particules fines dans l'air et diminuer les émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques : mercure, arsenic, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzène, perchloroéthylène et PCB/dioxines²⁸
- D'ici 2012, élaborer 2 500 nouveaux plans de prévention des risques naturels
- Dès 2010 pour l'Etat, pour tous les achats de mobilier bois ou autre produits dérivés du bois, 100% des produits bois issus de sources légales ou de forêts gérées durablement (label PEFC)²⁹

(17) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 23.

(18) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 27.

(19) Définition des aires marines protégées de l'UICN : « Tout espace intertidal ou infra tidal ainsi que ses eaux sus-jacentes, sa flore, sa faune et ses ressources historiques et culturelles que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger en tout ou en partie le milieu ainsi délimité. »

(20) Engagement Grenelle de la Mer 14a.

(21) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 27. Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000.

(22) Engagement Grenelle de la Mer 72e.

(23) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 23.

(24) Idem.

(25) Engagement Grenelle de la Mer 70c.

(26) Engagement Grenelle Environnement 117 à 119 : adapter les prélèvements aux ressources, développer des systèmes nouveaux de récupération et de réutilisation des eaux pluviales ou usées, renforcer les interdictions et les contrôles de leur application sur les produits illégaux.

(27) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 40. Il s'agit des particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM 2,5). La directive européenne sur l'air impose pour sa part aux États membres une valeur cible de 25 Eg/m³ à atteindre d'ici 2010.

(28) PNSE 2.

(29) Circulaire Etat exemplaire de 2008

Lutte contre le changement climatique

- Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990³⁰.
- Pour la France, les secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie, cimenterie, papeterie, chimie, etc.)³¹ participeront à l'effort européen de réduction des émissions de 21% entre 2005 et 2020 et les émissions des secteurs hors SCEQE (notamment agriculture, bâtiment, transports) seront réduites de 14 %.
- Porter à 23% en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale³².
- Dans les départements d'outre-mer³³, atteindre en 2020 50% d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030.
- D'ici 2012, augmenter de 25% la part du fret non routier et non aérien³⁴.
- D'ici 2015, doubler la part du fret non routier à destination ou en provenance des ports³⁵.
- D'ici 2020, utiliser 10% de biocarburants dans la consommation d'essence et de gazole³⁶.
- D'ici 2020, ramener à 95 g de CO2/km les émissions moyennes des véhicules neufs³⁷.
- D'ici 2020 atteindre 10% d'énergie renouvelable dans les transports³⁸.
- Pour l'Etat, division par 4 des émissions de CO2 liés aux déplacements des agents de l'Etat d'ici 2050³⁹

(30) Pouvant aller jusqu'à 30 % en cas d'accord international.

(31) Objectif adopté par le Parlement européen le 17/12/08 dans le cadre de la révision de la directive n° 2003/87/CE qui améliore et étend le système communautaire d'échange de quotas d'émission de GES.

(32) Directive du Parlement européen sur la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Engagement Grenelle n° 7.

(33) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 56.

(34) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 11 (à partir d'une base 2006).

(35) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 10

(36) Conseil européen 8 et 9 mars 2007.

(37) Règlement européen sur la réduction des émissions de CO2 des voitures neuves adopté le 17 décembre 2008 et paquet énergie-climat.

(38) Conseil européen 8 et 9 mars 2007.

(39) Circulaire Etat exemplaire de 2008

Epanouissement de tous les êtres humains

- À l'horizon européen 2020⁴⁰ obtenir :
 - 15 % des adultes en moyenne participant à des activités de formation tout au long de la vie ;
 - Moins de 10 % de jeunes en décrochage scolaire précoce.
- Au niveau national, d'ici 2013 :
 - Faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles
 - Réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel
- D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires⁴¹
- Construire 60 000 places supplémentaires en crèche d'ici à 2016⁴²
- D'ici 2012, résorber les points noirs du bruit les plus dangereux pour la santé⁴³
- Réduire de 25 % le nombre d'accidents du travail et stabiliser le nombre total de maladies professionnelles⁴⁴
- Intégration d'un module Développement Durable dans la formation initiale des agents de l'Etat dès 2010⁴⁵

(40) Conseil de l'Union européenne des 11 et 12 mai 2009. Stratégie européenne éducation et formation 2020.

(41) Objectifs du Millénaire pour le développement

(42) Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) en avril 2010

(43) Loi Grenelle 1 n° 2009-967 du 03/08/09, art. 41 - Engagement Grenelle Environnement n° 153.

(44) Second Plan pour la santé au travail (2010-2014)

(45) Circulaire Etat exemplaire de 2008

1. Politiques développées sur le territoire

Tous les projets ne répondent pas directement aux 5 finalités. Néanmoins, les services développent des politiques dont l'impact est positif sur au moins une des cinq finalités. Certaines ont une marge de manœuvre limitée et d'autres des marges de progression qui devront faire l'objet d'attention.

Pour chaque finalité, quelques actions ont été choisies pour illustrer la politique du Conseil général de la Dordogne.

Pour chaque action mise en avant ont été repérés les impacts sur les 5 finalités. Un même code couleur a été respecté dans la présentation synthétique, pour permettre une lecture rapide :

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables
Epanouissement de tous les êtres humains
Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
Lutte contre le changement climatique

Le PDIPR, un projet exemplaire

Les Départements ont une compétence en matière de conservation du patrimoine des chemins ruraux par l'intermédiaire du Plan Départemental d'Itinéraire, de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Dans son approche, le Département de la Dordogne a souhaité aller au-delà de ce simple objectif : il donne aux territoires la possibilité d'organiser un réseau cohérent à leur échelle et structuré autour du potentiel existant (hébergement, restauration, sites patrimoniaux...).

C'est projet exemplaire en matière de développement durable puisqu'il permet :

- la promotion de loisirs ne produisant aucune émission de CO2
- la sensibilisation à la préservation du milieu (sentiers d'interprétation, charte du randonneur)
- la cohésion sociale et territoriale (événementiel « randonnée en fête », itinérances thématiques)
- l'accès à la connaissance patrimoniale (sentiers de découverte)
- la promotion d'une consommation responsable (panier pique-nique, assiette de pays)

En termes de gouvernance, le PDIPR a été construit en régie par les services en associant les quatre comités départementaux de randonnée équestre, pédestre et cyclistes.

1.1 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Politique menée

La cohésion sociale et territoriale est le cœur de l'activité du Conseil général, elle résume parfaitement son champ de compétences.

La cohésion sociale

Cette finalité correspond à l'action développée par le Département en matière sociale. Quatre publics prioritaires sont ciblés par la politique départementale : petite enfance, enfance et famille - personnes âgées dépendantes - personnes handicapées - personnes en insertion et allocataires du RSA (25.000 périgourdin bénéficient ainsi de l'action sociale).

Cette compétence est fortement réglementée et ne donne pas a priori de possibilités d'expérimentation et d'adaptation spécifique. Pourtant, c'est une des politiques qui offre le plus de service de proximité dans le département (Unités Territoriales, CMS, PMI, EPHAD...). Elle assure aussi un nombre d'emplois de proximité conséquent (6.000 emplois directs et indirects). La politique de maintien à domicile des personnes âgées et celle de l'offre d'assistante maternelle participent grandement à cet état de fait. En conséquence, la DDSP demeure aussi, la direction, qui assure le plus de contacts directs avec la population.

Par ailleurs d'autres actions volontaristes sont développées dans le même objectif en matière de logement (lutte contre le logement indigne, adaptation des logements à la dépendance physique) de sport (animateurs territoriaux et journées thématiques) ou d'éducation (équipement numérique des collèges, bourses scolaires en fonction des revenus des familles...).

Indicateurs

Egalité homme/femme : Ecart salarial¹ entre les hommes et les femmes dans le département (source INSEE 2008)

Dordogne	France
19,3 %	23,3 %

Intégration des travailleurs handicapés : Nombre de personnes handicapées dans l'effectif départemental (ETP) (source CG24 2010)

2010	2011
61	89

Précarité :

Nombre moyen mensuel de bénéficiaires de prestations sociales en Dordogne (source CG24 2010)

Dordogne
24 260

Nombre moyen mensuel de bénéficiaires du RSA activité en Dordogne (source CG24 2010)

Dordogne
10 472

Part des personnes de plus de 20 ans vivant en deçà du seuil de pauvreté² en Dordogne (source INSEE 2009)

Dordogne	France
32,1%	29,4 %

¹ revenus salariaux annuels moyens nets du privé et du semi-public

² seuil de pauvreté fixé à 60% de la médiane des niveaux de vie

Les quelques exemples ci-après illustrent parmi les projets menés sur le territoire la finalité « cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ».

Cohésion sociale

PIG (Programme d'Intérêt Général) pour le logement indigne

Le Département porte un programme visant à lutter contre l'habitat indigne. Il subventionne une animation spécifique sur le territoire et complète les aides de l'Etat (ANAH) pour les rénovations de logements privés habités par des locataires ou des propriétaires occupants.

Avec pour vocation première de vaincre l'insalubrité des logements, ces aides permettent d'agir en matière d'isolation, d'amélioration énergétique et de confort (réduction de l'humidité) des occupants.

C'est un programme volontaire du Conseil général.

Soutien des personnes en difficulté
--
Amélioration du confort
--
Maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage)
--

Gouvernance : élaboré avec les collectivités engagées dans la démarche

Téléassistance aux personnes âgées et handicapées

Dans l'objectif de permettre au plus grand nombre de rester à domicile malgré la perte d'autonomie, le Département soutient l'initiative d'assurer une téléassistance sur l'ensemble du territoire.

C'est un service d'écoute et de régulation permettant d'éviter l'isolement de la personne en cas de problème.

Assistance aux personnes fragilisées
--
Maintien à domicile et veille médico-sociale à distance
--
Régulation évitant des déplacements motorisés non nécessaires
--

Gouvernance : DSP avec une association locale

Cohésion territoriale

Convention culturelle cantonale

Le schéma départemental de la culture a mis l'accent notamment sur la logique et la concertation à l'échelle du territoire.

Depuis, le Département initie une concertation à l'échelle des cantons dans le cadre des conventions cantonales.

L'objectif est de structurer l'offre, de soutenir et fédérer les acteurs locaux et de permettre un accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

Soutien des personnes en difficulté (gens du spectacle)
--
Accès à la culture pour tous
--
Offre de proximité
--

Gouvernance : concertation avec tous les acteurs d'un territoire + réunions spécifiques autour des centres culturels

NRAZO : Nœud de raccordement des abonnés en zones d'ombre

Afin de garantir un accès à 98% du territoire, le Département a fait le choix d'investir dans des sous répartiteurs téléphoniques allongeant la couverture de l'ADSL. Les 92 nœuds définis permettent de desservir en haut débit 35000 habitants et 50 entreprises.

Equité territoriale
Développement d'outils pour entreprises et télétravail
Accès à internet pour tous
--
--
--

Gouvernance : Plan de couverture, Action propre du Département

Perspectives

Principale compétence du Département l'action sociale est fortement soumise à l'urgence, à la démographie des classes d'âge et au contexte économique. Le territoire conjugue trois problèmes : une population âgée fortement représentée, de nombreux foyers disposant de faibles revenus et un taux de personnes handicapées supérieur à la moyenne nationale.

Des stratégies sont en cours pour juguler leurs effets :

- L'accessibilité des locaux et des transports publics aux personnes handicapées
- La réalisation du Plan Départemental de l'Habitat

- La mise en place du prochain Schéma Départemental des personnes handicapées
- Des initiatives sont à développer ou à soutenir plus fortement :
- Faire de la mixité sociale un des critères de notre politique du logement
 - Généraliser les activités intergénérationnelles dans les domaines du sport et de la culture
 - Renforcer la stratégie territoriale sur le vieillissement des personnes handicapées
 - Amener l'insertion vers des activités et des secteurs émergents.

1.2 Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Politique menée

Dans ce domaine, les objectifs stratégiques du Conseil général visent l'activité agricole et l'économie solidaire. Plus largement, la priorité est de préserver l'emploi et l'activité économique et de préparer l'avenir.

La collectivité dispose de compétences propres qui sont utilisées comme leviers. En effet, les commandes publiques de travaux (collèges, routes) permettent d'orienter les entreprises vers des nouvelles pratiques (chantiers verts, HQE, enrobés à froid...). De plus, pour la restauration collective proposée par les collèges, le Département incite les

établissements à introduire de nouveaux produits. Il intervient également dans des champs optionnels en agriculture (plan départemental de l'agriculture biologique, vente directe et circuits courts), économie (épiceries solidaires), culture (métiers d'art), tourisme (assiettes de pays)...

En matière de consommation, le Département ne peut contraindre les citoyens dans leurs actes d'achat, mais il met à disposition tout un panel de solutions (épiceries solidaires, vente directe, recycleries...). A travers le plan déchets dont il assure le suivi et la mise en œuvre, le Conseil général s'est doté d'un plan de prévention qui définit une série d'actions visant la réduction des déchets à la source.

Indicateurs

Agriculture biologique

Part de la SAU en agriculture biologique et conversion en cours (source agence BIO)

Dordogne	France
3 %	3,1 %

AMAP et vente directe

Nombre d'adhérents dans les AMAP et les associations de producteurs bio (source AMAP Aquitaine 2010)

Dordogne
400

Economie

Nombre d'entreprises (touristiques et imprimeries) éco-labélisés (source CG24)

Dordogne
31

Poids annuel des déchets collectés par habitant hors déchèteries en kg (source SMD3 et MEDDT)

Dordogne	France
354	390

Prévention des déchets

Les quelques exemples ci-après illustrent parmi les projets menés sur le territoire la finalité « dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ».

Plan de prévention et d'optimisation des déchets.

La planification des déchets ménagers et assimilés est devenue une compétence obligatoire pour les Départements.

Le Conseil général de la Dordogne a souhaité promouvoir la prévention sur son territoire avant les obligations réglementaires issues du Grenelle de l'Environnement.

Réalisé dans le cadre d'une concertation élargie, sa mise en application a permis entre autre le développement du compostage à domicile, de l'opération « stop pub » ainsi que des recycleries.

Réduction des tonnages de déchets collectés
Développement de filières gérées par l'Economie Sociale et Solidaire
--
Augmentation de la matière organique des jardins
Réduction de la production de Gaz à Effet de serre liée aux déchets

Gouvernance : démocratie participative

Introduction du Bio dans les collèges

Le Conseil général propose à l'ensemble des collèges de confectionner un repas bio par mois.

Outre l'accompagnement financier proposé (un euro par repas), le Département a défini un cahier des charges qui soumet les collèges à n'utiliser pour ses repas que des produits locaux.

Démarrée en 2009, cette politique connaît un succès grandissant puisque plus des trois quarts des collèges sur les 35 ont intégré ce projet.

Mise en relation directe des collèges et des producteurs locaux
Promotion de l'agriculture bio et locale
--
Préservation des sols agricoles
Approvisionnement de proximité

Gouvernance : partenariat fort, comité de pilotage

Epicerie solidaires

Ces épiceries, au nombre de trois actuellement, ont pour objet de permettre à tous les périgourdins et notamment aux individus ou à des familles en situation de précarité d'avoir accès à des produits alimentaires de qualité, et si possible locaux, à un prix attractif.

Ces épiceries ont un statut coopératif. Elles fonctionnent sous le principe de la solidarité puisque ce sont les prix payés par les familles disposant de revenus suffisants qui permettent aux autres d'avoir accès à ces bas tarifs.

Solidarité entre les familles
Promotion d'un mode de consommation solidaire
--
--
Approvisionnement de proximité

Gouvernance : Conseil d'administration de la SCIC

Programme agricole biologique, filière courte, vente directe

Entré en vigueur cette année, ce programme vise à augmenter notre part de Surface Agricole Utile cultivée en agriculture biologique, à structurer les filières courtes agricoles sur notre département et à aider les producteurs locaux à réaliser de la vente directe.

Il introduit un paramètre social puisque les aides sont différenciées en fonction des revenus disponibles de l'exploitant.

Réduction du nombre d'exploitant attributaire du RSA
Promotion d'un mode de consommation de proximité
--
Préservation de la biodiversité agricole
Approvisionnement et service de proximité

Gouvernance : programme d'aide du Conseil général, comité de pilotage

Perspectives

En matière de soutien à l'activité économique, un effort est porté en direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'agriculture. Toutes les nouvelles approches de production, de gestion et de management ne sont cependant pas abordées ou soutenues dans le département. Néanmoins, des projets sont en phase d'émergence ou confortent des politiques engagées :

- La réfection de nos chaussées avec des enrobés à froid
- La mise en place d'une SCIC chargée de réaliser des plates formes d'approvisionnement en produits agricoles locaux (optimisation de la logistique)
- L'utilisation de l'Economie Sociale et Solidaire comme levier au développement de nouvelles filières

Des pistes demeurent néanmoins à explorer :

- donner suite à l'étude sur les huiles alimentaires usagées
- soutenir les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne)
- promouvoir le commerce équitable (échanges Nord-Nord et Nord-Sud)
- développer la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au sein des entreprises
- afficher le soutien à l'éco-conception et à labellisation écologique de nos entreprises
- faire évoluer progressivement les ZAE en ZAE écologiques

1.3 L'épanouissement de tous les êtres humains

Politique menée

Ce sont essentiellement des politiques dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport qui sont menées par le Département en vue de l'épanouissement de tous les êtres humains.

Certaines compétences sont obligatoires (Bibliothèque départementale, Archives départementales, Collèges) ou très réglementées (patrimoine, archéologie). Les investissements réalisés dans les collèges sont orientés pour améliorer le confort et les conditions d'apprentissage des élèves. La Bibliothèque Départementale de Prêt assure une mission de service départemental de lecture publique pour les communes de moins de 10 000 habitants et leurs bibliothèques. Elle participe activement à l'aménagement culturel du territoire départemental et a pour objectif premier de favoriser un accès égal de chacun au savoir et à la lecture.

Le Conseil général de la Dordogne développe également une politique complémentaire volontariste en association parfois avec des acteurs locaux : action culturelle, conseil départemental junior, développement culturel, sport et même accès à la téléphonie mobile ou au haut débit qui peut relever également de cette même finalité.

Les échanges internationaux réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée permettent d'établir un lien avec des peuples répartis sur les différents continents (Chili, Maroc, Ouzbékistan, Hongrie). Ils participent à une découverte et une meilleure connaissance des cultures.

Indicateurs

Logement indigne

- ↳ Nombre de logements privés réhabilités avec des aides publiques (Propriétaire Occupants & Propriétaires Bailleurs) (source CG24)

Accès à la culture

- ↳ Nombre d'inscrits actifs dans les bibliothèques (source CG24)
- ↳ Nombre d'associations en Dordogne (source Préfecture)

Accès au sport

- ↳ Nombre de licenciés par rapport à la population totale (source CG24)

indicateur	2010
Nombre de logements privés réhabilités avec des aides publiques	486
Nombre d'inscrits actifs dans les bibliothèques	58 147
Nombre d'associations	25 000
Nombre de sportifs licenciés par rapport à la population totale	19 %

Les quelques exemples ci-après illustrent parmi les projets menés sur le territoire la finalité « épanouissement de tous les êtres humains ».

Médiation en archéologie

Le service départemental de l'archéologie s'investit dans deux directions :

- la protection du patrimoine et l'archéologie préventive,
- l'information, la sensibilisation et l'animation.

Cette médiation permet de proposer au plus grand nombre des informations sur l'archéologie.

Développement de médias « grand public »
--
Accès à l'archéologie
--
--

Gouvernance : action propre au service

Séniers soyons sport

Depuis 7 ans, le Conseil général organise une journée départementale pour promouvoir les sports à l'intention des séniers. Cette manifestation a fortement évolué depuis sa création. Elle est aujourd'hui devenue éco-responsable avec un souci particulier porté sur les transports, la restauration...

Affirmation du rôle du sport comme lien social
Restauration bio et locale
Promotion de l'activité physique auprès des séniers
--
Organisation de transports collectifs

Gouvernance : manifestation du Département

Les « cyberespaces » dans les bibliothèques

Le Département souhaite permettre l'accès aux nouvelles technologies par l'intermédiaire de sites délocalisés comme les bibliothèques.

Il soutient ainsi l'ouverture de « cyberespaces » dans les bibliothèques à l'attention de l'ensemble des usagers. Cela représente 280 espaces répartis sur le territoire.

Maillage du territoire
--
Accès aux nouvelles technologies
--
Service de proximité

Gouvernance : partenariat avec les collectivités gérant les bibliothèques

Ciné passion

Le Département souhaite maintenir l'accès au cinéma en milieu rural. Il a conventionné avec une association chargée de la programmation, de la promotion, de la structuration et de la professionnalisation du cinéma dans 10 salles permanentes. Elle propose aussi une itinérance sur 11 autres communes qui ne disposent pas de salle de cinéma. Une programmation estivale de plein air amène le cinéma dans d'autres communes rurales.

Maillage territorial
--
Accès au 7 ^{ème} art pour tous
--
Offre de proximité

Gouvernance : convention avec une association

Perspectives

Cette finalité est au cœur des politiques publiques et c'est d'ailleurs l'objectif essentiel de certaines directions, notamment en matière de sport, d'éducation et de culture.

Elle est toutefois complexe et repose sur un cadre diffus.

Des pistes sont sans doute à chercher à travers les différents plans ou schémas à venir :

- plan départemental de la lecture publique (en cours)
- schéma de développement des pratiques, suite au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
- schéma départemental de la culture (à réviser)
- schéma des enseignements artistiques
- plan départemental de l'habitat

1.4 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Politique menée

Les Départements ont certaines compétences en la matière : la politique des espaces naturels sensibles, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI). Il s'agit de plus d'une orientation affichée dans les objectifs stratégiques de la collectivité : « préserver l'environnement dans une logique de développement durable » (axe 5).

Au-delà de ces compétences, cette finalité est logiquement intégrée dans l'ensemble des actions de la Direction de l'Agriculture et de l'Environnement. Le Conseil général porte un réseau de suivi de la ressource en eau, superficielle (suivi de la qualité des eaux des rivières) et souterraine (suivi quantitatif et qualitatif des nappes). Il conseille et soutient les collectivités pour la restauration et l'entretien des rivières. Le Département a orchestré la rédaction du schéma départemental de l'eau potable qui dresse un état des lieux de la ressource et des réseaux et oriente les collectivités pour prioriser leurs actions. La collectivité déploie une politique volontariste de soutien à l'investissement pour l'eau potable et l'assainissement collectif des communes. Elle leur offre en sus un service

d'assistance technique pour les stations d'épuration par le biais du SATESE. Elle anime un réseau des services publics d'assainissement non collectif (SPANC). Les matières de vidange issues de cet assainissement non collectif font l'objet d'un schéma qui définit une organisation géographique pour leur traitement.

Des mesures environnementales sont intégrées dans presque l'ensemble des plans de filière, et notamment les filières animales (bovins, ovins, caprins...). Il existe un programme orienté vers l'agriculture biologique pour faciliter les conversions et l'installation.

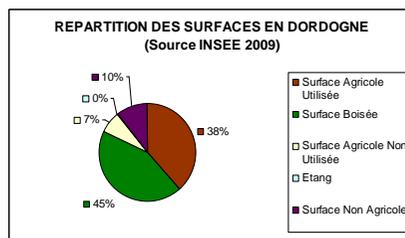
Cette finalité est aussi une préoccupation pour d'autres services : tourisme, route, sport... Les exemples présentés ci-contre sont issus de ces différents domaines.

Indicateurs

qualité eau : part des masses d'eau en bon état écologique (source agence de l'eau)

Dordogne	Adour Garonne
53%	47,5 %

utilisation de l'espace : répartition des surfaces agricoles, boisées, artificialisées en Dordogne (source INSEE)



espèces faunistiques ou floristiques emblématiques : nombre de stations concernées par le fauchage tardif (source CG24)

2010
34

préservation de la ressource : surface annuelle de chaussée retraitée en place en m² (source CG24)

2011
75 000

Les quelques exemples ci-après illustrent parmi les projets menés sur le territoire la finalité « préservation de la biodiversité des milieux et des ressources ».

Charte zéro herbicide

Le Département a mis en place une politique « zéro herbicide » au sein de ses services de gestion des dépendances et espaces verts.

Depuis 2011, le Conseil général encourage les collectivités à s'engager dans cette même démarche. Il leur propose à ce titre la signature d'une charte « zéro herbicides ». Elle permet de bénéficier d'une formation pour les agents et d'un accompagnement technique.

--
Promotion de techniques alternatives
Prévention de la santé
Protection de la ressource en eau
--

Gouvernance : engagement volontaire, animation du territoire.

Observatoire de l'eau

Le Département s'est engagé dans la constitution d'un observatoire départemental de l'eau visant à regrouper toutes les données disponibles sur l'eau : rivières, eau potable, zones humides, assainissement...

Réparties selon les thèmes, les territoires et les acteurs, ces connaissances sont accessibles sur le réseau interne de la collectivité, pour un accès réservé aux services départementaux.

Outil de transversalité pour les services et d'aide à la décision pour les élus, cet observatoire sera mis à disposition du public dans les années à venir.

accessibilité de l'information
--
--
gestion de la ressource en eau et des milieux
--

Gouvernance : transmission de données de partenaires extérieurs

Les sites départementaux

Le Conseil général de la Dordogne a privilégié les sites départementaux dans sa politique des Espaces Naturels Sensibles pour réussir à concilier protection des milieux et fréquentation du public. L'organisation des sites permet des gestions différenciées des espaces selon leur richesse et leur sensibilité.

Sont proposées de nombreuses activités tout au long de l'année : sentier de découverte, poste d'observation de la faune, randonnée, activités nautiques et sportives...

Les sites sont tous gratuits, accessibles à tous (le site de Saint Estèphe a reçu le label « tourisme et handicap » et le prix national de l'accessibilité). Ils deviennent le cadre des manifestations départementales organisées pour la promotion des activités sportives, touristiques et environnementales.

accès gratuit à tous
concilier milieux naturels et usages
offre d'activité de loisir
protection d'espèces (cistudes)
--

Gouvernance : site géré en mode projet impliquant de nombreux services du Conseil général

Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI)

La Dordogne souhaite s'afficher comme un Département moteur en matière de sport de pleine nature. Ce développement de pratiques est conçu pour préserver au mieux l'environnement qu'il occupe et assurer la sécurité et l'accès des pratiquants.

C'est l'objectif de concilier les usages et le milieu naturel qui prévaut.

Afin d'y parvenir, le Département s'est doté depuis plusieurs années d'une CDESI pour construire avec l'ensemble des acteurs une politique équilibrée.

maillage territorial de sites accessibles à tous
concilier milieux naturels et usages
promotion de la pratique sportive
préservation des milieux
--

Gouvernance : forte concertation et coordination de l'ensemble des acteurs

Perspectives

Si cette finalité constitue le cœur de métier de quelques services, la plupart des missions ont un impact direct ou indirect sur l'environnement. Si la perception de ces effets émerge progressivement, la prise en compte doit se généraliser, l'environnement demeurant l'un des trois piliers du développement durable.

Des projets intéressants sont néanmoins en cours :

- Convention d'engagement volontaire préparée par la DRPP pour amplifier le recours à des techniques limitant les impacts sur l'environnement
- Lutte contre le développement des cyanobactéries
- Mise en œuvre du Schéma Départemental des ENS
- Elaboration du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

- Elaboration du schéma des rivières
Des réflexions doivent être amplifiées, en particulier sur nos principales compétences :

- Intégrer la préservation des zones humides dans nos politiques
- Suivre techniquement des actions environnementales des structures d'insertion
- Inciter à l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales dans les lotissements et logements sociaux
- Mettre en place des éco-conditions pour les aides départementales
- Accompagner plus efficacement la lutte contre les espèces invasives
- Intégrer la protection des terres arables dans la politique de l'urbanisme et aménagement du territoire

1.5 La lutte contre le changement climatique

Politique menée

La lutte contre le changement climatique n'est pas une compétence propre du Département. Mais c'est un des enjeux de l'agenda 21 territorial.

De nombreuses actions engagées ont un impact positif sur la lutte contre le changement climatique, et notamment la politique de services de proximité portée par le Département. L'objectif stratégique « développer les services de proximité sur l'ensemble du territoire » (axe 4) contribue à limiter les distances des déplacements individuels, tout en favorisant l'accès de chaque usager aux services publics.

En plus de ces services d'accueil physiques, l'organisation des lignes de transport interurbaines permet la promotion et l'utilisation des transports collectifs, alternative à l'usage des véhicules individuels.

De plus, le Conseil général développe une politique en matière de bâtiments et de logement. La maîtrise des consommations d'énergie est une préoccupation pour le logement social, qu'il soit neuf ou ancien. Le Département a anticipé la réglementation sur les bâtiments en subventionnant les constructions « BBC, bâtiment basse consommation » ou « THPE, Très Haute Performance Energétique ».

Il mise également sur le développement des énergies renouvelables par la promotion du bois énergie depuis 1996. Il a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des collèges qui le permettent.

Indicateurs

Transport en commun

↳ Nombre de voyages annuels effectués sur le Transpérigord de septembre à septembre (source CG24)

Aménagement d'itinérance douce

↳ Longueur cumulée d'itinéraires de randonnée en km (source CG24)
↳ Longueur cumulée de vélo-routes voies vertes en km (source CG24)

Maîtrise ou production d'énergie thermique

↳ Nombre de TEP (tonnes équivalent pétrole) évitées par les chaudières bois collectives (source CG24)

indicateur	2010
Nombre de voyages annuels effectués sur le Transpérigord	136.037
Longueur cumulée d'itinéraires de randonnée (km)	6.609
Longueur cumulée de vélo-routes voies vertes (km)	80
Nombre de TEP (tonnes équivalent pétrole) évitées par les chaudières bois collectives	3.600

Les quelques exemples ci-après illustrent parmi les projets menés sur le territoire la finalité « lutte contre le changement climatique ».

Transpérigord

La préoccupation du Département est l'offre de déplacement contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique. En effet, en milieu rural, il est difficile de ne s'appuyer que sur du transport collectif.

Néanmoins, le service des transports a la charge de cette compétence obligatoire et organise l'offre de transport « Transpérigord ».

Avec la mise en place du ticket unique à 2€, le Département a voulu redynamiser ces lignes et favoriser de fait le transport collectif.

Transport de scolaire et de voyageurs
Promotion du transport collectif
--
--
Eviter les voitures particulières

Gouvernance : cadre d'une DSP

Aides pour la construction de logement sociaux en bois

Le Département a anticipé la réglementation sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat en soutenant la construction de logement sociaux THPE et BBC, désormais obligatoire pour les constructions neuves.

Le Conseil général a également décidé d'accompagner la construction bois dans les logements sociaux.

Cette orientation permet de lutter efficacement contre le changement climatique en stockant le carbone dans les constructions.

Logement social
Emergence et structuration d'une filière bois construction
--
limitation de l'emploi de matériaux minéraux non renouvelable
Stockage du carbone

Gouvernance : guide des aides de la collectivité

Plan Bois Energie

Avec le Plan Bois Energie, le Département soutient l'installation de chaudières collectives au bois.

Le plan a permis de structurer une filière d'approvisionnement, essentiellement basée sur la production de plaquettes forestières fournies par le monde agricole (CUMA).

Ce plan participe très activement à la lutte contre le changement climatique (énergie renouvelable et locale).

Développement social, maintien d'emplois ruraux
Energie locale
--
Utilisation de ressources évitées (TEP)
Proximité de la ressource

Gouvernance : partenariat fort, comité de pilotage

Plan Forêt Bois

Dans son Plan Bois Forêt, le Département soutient l'amélioration de la gestion forestière.

Il agit par la structuration foncière pour enrayer le morcellement de la propriété forestière qui handicape toute gestion et valorisation de la forêt.

Il affecte des aides directes aux propriétaires pour une meilleure qualité des bois produits (reconversion des taillis et reboisement).

--
valorisation de la ressource locale responsable (PEFC)
--
reboisement
captage et stockage du carbone

Gouvernance : plan signé et suivi avec l'interprofession Interbois et les partenaires institutionnels.

Perspectives

Le changement climatique est un enjeu planétaire que seul le cumul d'actions et l'évolution de la législation pourra atténuer. Ainsi, le Département peut contribuer à son échelle à cette finalité.

Sur certains points, le Département pourrait inciter ses partenaires dans la lutte contre le changement climatique ou intégrer cette finalité dans ses pratiques. Des projets sont en cours dans cette optique :

- Convention d'engagement volontaire préparé par la DRPP pour amplifier le recours à des techniques limitant les impacts sur l'environnement
- Projet de vélo routes – voies vertes
- Plan Climat Energie Territorial qui sera élaboré en 2012

Des pistes sont à explorer :

- Réfléchir aux conditions éventuelles pour les aides aux bâtiments (aide aux communes, établissements médico-sociaux, bibliothèques...) même si les services conseillent les porteurs de projet dans cette optique.
- Encourager des réflexions sur les modes de transport dans les projets de certains services (manifestations culturelles, déplacement des personnes en insertion...)
- Soutenir le développement d'autres énergies renouvelables que le bois
- Intégrer la problématique des pistes cyclables et le covoiturage dès la conception des projets routiers
- Lancement d'une Conférence Départementale des Energies pour sensibiliser l'opinion

2. Exemplarité de la collectivité

Les services départementaux ont engagé dès 2002 un programme de « verdissement de l'administration », précurseur de l'Agenda 21 interne. Cette réflexion et l'animation mise en œuvre ont permis de développer une culture du développement durable au sein des services. La prise en compte des enjeux par l'ensemble des agents est en effet une réalité que nos entretiens ont confirmée.

Il existe d'ailleurs nombre d'actions portées par les services qui n'entrent pas dans le cadre de l'Agenda 21 interne. Il semble que l'approche transversale et la gestion par projet - réaffirmées dans le cadre du Projet Départemental de l'Administration (PAD) - a favorisé ce type d'initiatives.

Pour chaque finalité, il est proposé de développer quelques exemples parmi les initiatives des services et d'analyser les actions de l'Agenda 21 interne.

Globalement, les actions de l'agenda 21 ont été lancées à 90% (2 actions sur 20 n'ont pas été engagées). Elles ne sont pour autant pas toutes réalisées.

1. Achats et marchés publics	1.1. Généraliser l'usage de papier recyclé (ramettes, enveloppes, en-tête) ⁽¹⁾	Non réalisé
	1.2. Ajouter des clauses sociales et environnementales dans les marchés	En cours ou réalisation partielle
	1.3. Créer une cellule d'achats éco-responsables ⁽²⁾	En cours ou réalisation partielle
	1.4. Favoriser l'utilisation de logiciels libres	En cours ou réalisation partielle
2. Consommation et fonctionnement	2.1. Amplifier les actions visant à réduire les consommations (papier, eau, énergie)	En cours ou réalisation partielle
	2.2. Développer la dématérialisation des documents et l'e-administration	Fait
	2.3. Valoriser les déchets de la collectivité (recyclage)	Fait
	2.4. Pratiquer la gestion raisonnée des dépendances vertes	Fait
3. Déplacements	3.1. Aménager une salle permanente de visio-conférence	Fait
	3.2. Améliorer l'utilisation de véhicules en conformité avec la loi sur l'air ⁽²⁾	En cours ou réalisation partielle
	3.3. Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration	En cours ou réalisation partielle
	3.4. Améliorer la logistique des transports internes	En cours ou réalisation partielle
	3.5. Expérimenter la mise à disposition d'un parc vélo inter-service	Fait
	3.6. Prendre en charge une part du coût des transports collectifs des agents (chèque transport)	Fait
4. Energie et bâtiments	4.1. Installer des chauffe-eau solaires dans les collèges ⁽³⁾	En cours ou réalisation partielle
	4.2. Equiper les bâtiments et bureaux de lampes basse tension et basse consommation.	En cours ou réalisation partielle
	4.3. Instaurer un pourcentage d'énergie renouvelable pour nos consommations	Non réalisé
	4.4. Favoriser l'éco-construction pour nos bâtiments	Fait
5. Ressources humaines	5.1. Prendre en compte le développement durable dans les formations professionnelles	Fait
	5.2. Développer les échanges interdépartementaux et internationaux	Fait

(1) en recherche de solutions techniques

(2) prévu en 2012

(3) le projet a évolué vers l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de certains collèges

Fait



Non réalisé

En cours ou réalisation partielle

2.1. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents services ont installé des antennes ou des animateurs sur les territoires : Unités territoriales, Unités d'aménagement, PMI, CMS, conseillers de développements, animateurs sportifs et culturels. Selon les opportunités locales les services sont regroupés en un même lieu : les maisons du Département.

Le pôle Paysage et Espaces Verts assure la coordination du site de Saint Estèphe sur lequel des aménagements ont été réalisés pour permettre l'accessibilité des handicapés. Cette accessibilité intègre la pratique sportive sur le site (baignade, pêche...). Cette initiative a bénéficié du label « tourisme et handicap ».

Dans le cadre de l'agenda 21, trois actions avaient été retenues dans cette finalité.

La dématérialisation est largement engagée par les services dans le cadre du PAD. La mise en œuvre va progressivement s'étendre pour les services départementaux au cours de l'année 2012.

Les services n'ont pas engagé de réflexion spécifique en termes de logistique de transport mais cette problématique devrait être abordée lors de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial, prévu en 2012. De plus, certaines actions – et notamment le regroupement des services – contribuent à cette action.

Enfin, la prise en charge du coût des transports collectifs a été mise en place, comme le prévoit la réglementation. Les agents de la collectivité peuvent disposer d'une aide sur les abonnements. On peut regretter que le dispositif n'incite pas à utiliser le réseau Transpérigord, faute de système d'abonnement nominatif.

2. Consommation et fonctionnement	2.2. Développer la dématérialisation des documents et l'e-administration	
3. Déplacements	3.4. Améliorer la logistique des transports internes	
	3.6. Prendre en charge une part du coût des transports collectifs des agents (chèque transport)	

2.2. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Certains agents de la collectivité sont membres du réseau régional des achats responsables animé par l'ADEME. Cette dimension a donc été prise en compte pour certains achats. C'est le cas de la fourniture de mobilier qui doit désormais afficher le label PEFC de production forestière durable.

De manière indirecte, le développement de l'e-administration et la dématérialisation des actes administratifs participent à la diminution des consommations de papier par les services. C'est une forme de production responsable.

Le tri des déchets est assuré dans tous les services et considéré comme un réflexe de la part de tous nos interlocuteurs.

Cette finalité revient fréquemment avec douze actions de l'Agenda 21 interne. Cinq opérations sont réalisées (42%) et cinq engagées (42%).

En termes de production, le Département utilise une partie de ses commandes (matériels, travaux...) pour orienter les entreprises vers des productions plus responsables. Il est à noter que les achats de papier n'obéissent pas à cette logique, les services n'utilisant aucun papier recyclé. La cellule d'achat éco-responsables doit voir le jour en 2012. Par ailleurs, les clauses sociales ont été expérimentées sur certains marchés mais les clauses environnementales tardent à s'imposer.

1. Achats et marchés publics	1.1. Généraliser l'usage de papier recyclé (ramettes, enveloppes, en-tête)	Red
	1.2. Ajouter des clauses sociales et environnementales dans les marchés	Orange
	1.3. Créer une cellule d'achats éco-responsables	Orange
	1.4. Favoriser l'utilisation de logiciels libres	Orange
2. Consommation et fonctionnement	2.1. Amplifier les actions visant à réduire les consommations (papier, eau, énergie)	Orange
	2.2. Développer la dématérialisation des documents et l'e-administration	Green
	2.3. Valoriser les déchets de la collectivité (recyclage)	Green
	2.4. Pratiquer la gestion raisonnée des dépendances vertes	Green
4. Energie et bâtiments	4.2. Equiper les bâtiments et bureaux de lampes basse tension et basse consommation.	Orange
	4.3. Instaurer un pourcentage d'énergie renouvelable pour nos consommations	Red
	4.4. Favoriser l'éco-construction pour nos bâtiments	Green
5. Ressources Humaines	5.2. Développer les échanges interdépartementaux et internationaux	Green

2.3. Épanouissement de tous les êtres humains

L'ensemble des agents départementaux ont à disposition un outil commun, l'intranet. Ils ont donc tous accès à une multitude d'informations sur la collectivité, son actualité, son activité ainsi que des liens vers des sites professionnels.

Il existe aussi un journal interne, Boomerang, qui permet de faire un focus sur les activités de certains services à chaque numéro. Cette publication complète l'outil numérique pour favoriser le lien entre les services.

La collectivité assure un suivi sanitaire régulier des agents. Un effort particulier a été porté en direction des agents transférés de l'Etat vers la collectivité (agents des collèges, agents de l'équipement). En 2011, le Département a créé un service de santé au travail, assuré par un médecin de prévention.

Les services développent également des formations ou des échanges en internes pour les agents : c'est le cas par exemple de la Direction informatique (bureautique et logiciels métiers), de la Direction des Finances (logiciel métier), de la Direction des Routes (clubs métiers, utilisation des phytosanitaires)...

Dans le cadre de l'agenda 21, trois actions avaient été retenues dans cette finalité.

L'utilisation de logiciels libres commence avec le projet de dématérialisation et d'e-administration. Les actions de formation ont été mises en place mais peu d'agents les ont suivies. En revanche, les services entretiennent tous des relations et des échanges interdépartementaux, nationaux, voir internationaux pour certains.

1. Achats et marchés publics	1.4. Favoriser l'utilisation de logiciels libres	
5. Ressources humaines	5.1. Prendre en compte le développement durable dans les formations professionnelles	
	5.2. Développer les échanges interdépartementaux et internationaux	

2.4. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La politique de gestion raisonnée des dépendances vertes intègre la notion de fauchage tardif. Deux variétés floristiques sont ainsi préservées tout au long de leur cycle végétatif : les orchidées et les tulipes sauvages. Il existe à ce jour 34 stations réparties dans le département.

Lors de la réhabilitation des chaussées, il est suggéré dans les cahiers des charges des marchés d'utiliser la technique de retraitement sur place. Cette variante n'est proposée que si elle est possible techniquement. Cette solution évite de générer des déchets de chantiers et de prélever des granulats.

Dans le cadre de l'agenda 21, quatre actions avaient été retenues dans cette finalité.

La moitié a été réalisée. On note que seule l'utilisation du papier recyclé n'est pas encore mise en place alors que d'après nos entretiens les services semblent y être prêts.

1. Achats et marchés publics	1.1. Généraliser l'usage de papier recyclé (ramettes, enveloppes, en-tête)	
2. Consommation et fonctionnement	2.1. Amplifier les actions visant à réduire les consommations (papier, eau, énergie)	
	2.3. Valoriser les déchets de la collectivité (recyclage)	
	2.4. Pratiquer la gestion raisonnée des dépendances vertes	

2.5. Lutte contre le changement climatique

Le Département s'est engagé dans l'installation de chaudières bois lors de constructions nouvelles (collège de Saint Astier, Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies). En effet, le Conseil général a décidé d'opter pour l'énergie bois pour ses bâtiments.

Par ailleurs, les services départementaux ont engagé un partenariat avec le lycée agricole de Coulounieix-Chamiers pour fournir des déchets verts issus de l'entretien des espaces à l'installation de méthanisation.

Enfin est en projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de collèges. En tant que propriétaire de bâtiments, le Département a décidé de participer en direct à la production d'énergie renouvelable, sur les sites qui le permettent.

Dans le cadre de l'agenda 21, neuf actions avaient été retenues dans cette finalité. Un tiers des actions ont été réalisées et plus de la moitié déjà engagées. C'est notamment le cas pour les actions visant les véhicules et les transports internes qui devraient se concrétiser en 2012.

3. Déplacements	3.1. Aménager une salle permanente de visio-conférence	Vert
	3.2. Améliorer l'utilisation de véhicules en conformité avec la loi sur l'air	Orange
	3.3. Mettre en place un Plan de Déplacement de l'Administration	Orange
	3.4. Améliorer la logistique des transports internes	Orange
	3.5. Expérimenter la mise à disposition d'un parc vélo inter-service	Vert
	3.6. Prendre en charge une part du coût des transports collectifs des agents (chèque transport)	Vert
4. Energie et bâtiments	4.1. Installer des chauffe-eau solaires dans les collèges	Orange
	4.2. Equiper les bâtiments et bureaux de lampes basse tension et basse consommation.	Orange
	4.3. Instaurer un pourcentage d'énergie renouvelable pour nos consommations	Rouge

3. Observatoire et gouvernance

Le développement durable s'appuie sur les trois piliers (économie, environnement et social) mais ne peut exister sans gouvernance. Tout projet s'en référant se doit dès sa conception de prévoir :

- la participation des acteurs,
- l'organisation de son pilotage,
- une approche transversale,
- une évaluation partagée,
- une dynamique d'amélioration en continu.

C'est sous cet angle qu'a été analysée la gouvernance des projets illustrant les cinq finalités. Les informations fournies par les services sur leurs projets ont permis d'estimer qualitativement leur gouvernance.

Le temps imparti et la méthodologie n'ont pas permis de faire une évaluation précise et chiffrée. Une grille d'analyse pourra être proposée pour les éditions prochaines.

Sur l'ensemble des services rencontrés, les disparités sont grandes : observatoires gérés en régie, fourniture de données pour des observatoires extérieurs, partenariat pour mise en commun de données ou absence totale d'évaluation.

Au demeurant, les observatoires et les bases de données sont systématiquement utilisés pour élaborer les plans et schémas qui régissent nos politiques départementales. Une constante existe - à de rares exceptions - dans la construction de ces programmes : ils sont tous réalisés en concertation avec a minima les acteurs intervenant dans le domaine concerné (professionnels, Etat, collectivités ou associations). L'utilisation de ces observatoires conjuguée à ces partenariats permet un partage des diagnostics facilitant ainsi la co-construction des orientations.

Bien qu'il n'existe pas d'organismes médiateurs en matière de concertation avec les usagers, les contacts directs de la population avec les conseillers généraux et les services facilitent la médiation au quotidien. Les usagers ont été impliqués de manière formelle et directe dans l'élaboration du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et de l'Agenda 21 par le biais de forums.

En matière de pilotage, la méthodologie est commune à tous les services. Tous les programmes disposent d'un comité de pilotage. Ils devront de plus se doter de comités de suivi.

La transversalité figure dans le PAD comme un outil de dynamisation et d'efficacité de l'administration. La rencontre des différents services a mis en lumière des contacts privilégiés entre Directions : coordination sur les sites départementaux, développement de projets informatiques, tourisme et culture, espaces verts et eau... L'instauration du mode projet dans les services a permis une avancée significative de cet état d'esprit au sein de la collectivité.

La version 2012 du rapport sur l'état du développement durable au sein de la collectivité permettra de focaliser davantage sur ces questions méthodologiques.

Conclusion

Le Département a engagé une politique en matière de développement durable et l'a déjà affiché dans un agenda 21 territorial.

Toutes les directions ont intégré ce concept dans leurs projets, de façon plus ou moins forte en fonction des contraintes réglementaires imposées. Bien entendu, toutes les actions réalisées impactent à des degrés divers les cinq finalités.

Certains axes méritent néanmoins un effort plus volontariste, en direction de la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, que ce soit pour le patrimoine départemental ou communal.

En interne, le Conseil général se doit de renforcer sa politique en matière d'achats publics, levier d'action pour une consommation responsable.